

CWS/12/25

Original : anglais

date : 12 août 2024

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Douzième session**

**Genève, 16 – 19 septembre 2024**

Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

*Document établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l’Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l’OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2023 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l’OMPI s’est efforcé “de fournir des services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle” (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l’assistance technique ([www.wipo.int/tad](https://kic.wipo.int/otcsdav/nodes/20666412/tad_____)).
2. Les normes de l’OMPI étant appliquées dans divers systèmes et logiciels de l’Organisation, tels que les Solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci‑après portent aussi implicitement sur la diffusion d’informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

## Formation à l’utilisation des normes de l’ompi et services consultatifs connexes

1. En 2023, le Bureau international a fourni des services consultatifs via des courriers électroniques et des conférences en ligne, afin d’aider les utilisateurs et les offices de propriété intellectuelle à utiliser les normes de l’OMPI, concernant notamment la mise en œuvre des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI, qui portent sur les évènements relatifs à la situation juridique des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels respectivement, ainsi que sur la production d’un fichier d’autorité conforme à la norme ST.37 de l’OMPI.
2. Le Bureau international a lancé un modèle de validation pour la divulgation technique publique des données sur les séquences de variétés végétales dans PATENTSCOPE. L’Agence nationale de la recherche et de l’innovation de l’Indonésie a communiqué des données de séquençage d’une série de différents sojas tropicaux dans le cadre du programme de formation organisé par l’OMPI et il a été décidé d’ajouter de la valeur à ces données de séquençage avant de les intégrer dans la base de données PATENTSCOPE. Le modèle de validation s’est conclu avec succès par la traduction de chacun des 20 chromosomes des sojas tropicaux dans le format de la norme ST.26 de l’OMPI, accompagnée des abrégés techniques et des déclarations d’utilité correspondants.
3. En réponse aux observations des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs, le Bureau international a lancé un nouveau projet de développement de la suite logicielle WIPO Sequence axé sur l’amélioration des performances de la génération et de la validation de XML. Pour ce faire, une pile technologique actualisée a été mise en œuvre à la fois pour WIPO Sequence et WIPO Sequence Validator. Cette refonte complète des deux composantes a nécessité de nombreux tests afin de s’assurer que la mise en œuvre est fonctionnellement équivalente à la version 2.3.0. Le Bureau international espère lancer la nouvelle version de WIPO Sequence Validator (version 3.0.0) au cours du troisième trimestre de 2024.
4. En ce qui concerne l’assistance technique pour la mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI et de WIPO Sequence, le Bureau international a été invité à présenter deux webinaires sur ce sujet. D’après les commentaires des offices, il convient, de toute évidence, que le Bureau international présente une série de webinaires plus pointus maintenant que les utilisateurs connaissent mieux les principes fondamentaux de la norme et de l’outil bureautique.
5. Le Secrétariat continue de s’engager à fournir une assistance technique et à dispenser des formations concernant les normes de l’OMPI à la demande, en fonction de la disponibilité des ressources.

## Assistance technique aux fins du renforcement des infrastructures des institutions de propriété industrielle utilisant les normes de l’OMPI

1. Le programme de l’OMPI de Solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu’ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L’assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d’action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et d’autres institutions de propriété industrielle. Les services comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l’évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l’analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l’administration des droits de propriété intellectuelle et à l’échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l’établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l’assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l’échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l’appui aux systèmes fournis par l’OMPI. Le cas échéant, l’assistance porte sur les normes de l’OMPI sur les données et l’information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain ou virtuelles, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des activités et jouent un rôle essentiel dans l’obtention des résultats escomptés.
2. À la fin de 2023, 91 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions utilisaient activement les Solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle, dans lesquelles les normes de l’OMPI sont intégrées. Soixante offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par l’OMPI (au système d’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen et au service d’accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l’information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d’informations sur le site Web du programme d’assistance technique de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle à l’adresse <https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/>
3. Dans le cadre du programme de l’OMPI sur les bases de données mondiales, le Bureau international a continué de bénéficier de l’appui du Fonds fiduciaire du Japon pour aider les États membres à créer du texte intégral d’excellente qualité pour leurs publications de brevets. Pour l’exercice budgétaire 2023 du Japon, 1293 documents de brevet provenant de l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines, 22 221 documents de brevet provenant de l’Institut national de la propriété industrielle d’Argentine et 10 280 documents de brevet provenant de l’Institut mexicain de la propriété industrielle ont fait l’objet d’une reconnaissance optique de caractères, ont été relus et transformés en XML avant d’être intégrés dans PATENTSCOPE.

## Renforcement des capacités des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs aux fins de l’utilisation des instruments internationaux

1. En réponse à des demandes, le Bureau international a organisé, conjointement avec l’Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam et via une plateforme en ligne, un séminaire de formation les 26 et 27 juillet 2023 consacré à la recherche en matière de brevets à l’intention du personnel chargé du traitement des demandes de brevet et du personnel chargé de l’innovation au Brunéi Darussalam. Ce séminaire a également été l’occasion d’expliquer la pertinence des normes de l’OMPI.
2. Pour donner suite à des demandes, le Bureau international a organisé un séminaire de formation en ligne les 9 et 10 janvier 2023 sur l’utilisation de la classification de Vienne pour les examinateurs de marques, à l’intention du personnel de l’Office de propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam. Ce séminaire a également été l’occasion d’expliquer la pertinence des normes de l’OMPI.

## Faire mieux connaître les normes de l’OMPI

1. Afin de faire mieux connaître les normes de l’OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d’un plus grand nombre de ces pays à l’élaboration d’une ou plusieurs normes de l’OMPI nouvelles ou révisées, comme suite à la décision prise par l’Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la onzième session du CWS de huit pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

## Échange de données en matière de propriété intellectuelle

1. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété intellectuelle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l’échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d’améliorer l’accès des utilisateurs de ces pays à l’information en matière de propriété intellectuelle de ces offices. L’échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé, le cas échéant, conformément aux normes applicables de l’OMPI. Les collections de marques des pays ci‑après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l’année 2023 dans l’ordre chronologique : Royaume‑Uni et Monaco; les collections de brevets des pays ci‑après ont été intégrées à la base de données PATENTSCOPE au cours de l’année 2023 : Belgique, Norvège, Monaco. Les collections de dessins et modèles industriels de l’Égypte ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l’OMPI en 2023.
2. *Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2023 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2025, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]